



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



Déclaration liminaire UNSA

FS du CSAR des DDI du 24 juin 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Au risque de nous répéter d'instance en instance et avant d'aborder les points à l'ordre du jour, l'UNSA souhaite vous rappeler son attachement à un dialogue social sincère et de qualité.

Ainsi, l'UNSA demande que la formation spécialisée en Santé et Sécurité au Travail du CSAR des DDI ne soit pas l'instance d'ajustement des thématiques qui n'ont pu être discutées en CSAR, faute de temps. Le format de celui-ci doit être adapté aux sujets à traiter dans l'ordre du jour. Il nous paraît donc souhaitable soit de programmer l'instance sur deux demi-journées, soit d'en augmenter la fréquence.

La formation spécialisée, qui dispose de compétences spécifiques, doit être un lieu de discussions et d'échanges sur les questions qui relèvent de la santé et de la sécurité au travail des agents. L'UNSA considère qu'il y a suffisamment de problématiques à traiter en la matière, la feuille de route adoptée voici quelques mois le démontre.

Les sujets, questions, situations qui impactent la santé et la sécurité au travail des agents des DDI sont nombreux et nécessitent une implication réelle, notamment de la part des employeurs qui, rappelons-le ici, ont des obligations légales à respecter en matière de santé et sécurité au travail.

Or, par exemple, les actuelles restructurations et les rénovations bâtementaires sont souvent réalisées sans prendre en compte l'impact sur la santé et la sécurité des agents.

Ainsi, nous vous signalons aujourd'hui la situation de la DDPP 67 dont les agents vont devoir s'entasser dans des algecos, sans respect des conditions de sécurité incendie et sans accès PMR entre autres, ceci pour une durée indéterminée, tant le chantier de la cité administrative a pris du retard.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX

01 48 18 88 29 - unsa-fp@unsa.org - www.unsa-fp@unsa.org



A l'origine de ce retard, un diagnostic technique amiante réalisé à la va-vite puis la découverte d'amiante lors des travaux avec contamination des locaux occupés par les agents, dont les effets personnels ont dû être détruits.

La possibilité de télétravailler, qui n'est pas aisée pour tous, ne doit pas être un alibi pour détériorer les conditions de travail des agents sans autre mesure de protection.

Concernant les outils informatiques, le niveau de sécurité élevé qu'impose le réseau du MIOM est un facteur limitant pour l'accès aisé des agents aux progiciels et notamment à internet, qui bien souvent est indispensable. Ceci impacte les conditions de travail des agents. Cette alerte avait pourtant été émise en amont par les représentants des agents.

Concernant la réalisation du baromètre social des DDI que l'UNSA a réclamé, le dernier datant de 2020, nous réaffirmons les positions exposées en groupe de travail :

- La concomitance du baromètre social et du questionnaire des rencontres de l'ATE serait une ligne rouge car leurs objectifs sont différents.

- Le baromètre social, s'il est commun à l'ensemble de l'ATE, doit permettre la présentation des résultats selon la localisation géographique et le type de structure d'appartenance des agents. Les problématiques sont en effet spécifiques des types de DDI et de leurs métiers.

Il devra par ailleurs permettre d'appréhender les conséquences des multiples évolutions récentes de l'organisation et des conditions de travail et leurs impacts.

- Son lancement doit être choisi au moment optimal et les relances régulières afin d'obtenir un taux de réponses significatif.

L'UNSA tient à vous signaler les RPS que génère parfois localement le refus de mise en œuvre, dans certaines DDI, du protocole d'accord télétravail. Par exemple, certains se voient refuser les horaires variables en télétravail au motif que CASPER ne permettrait pas le pointage !

L'UNSA demande que cet accord s'applique pleinement et uniformément dans toutes les DDI, afin qu'il soit mis fin au fait du prince.

Enfin, dans le contexte politique particulier que nous vivons, l'UNSA souhaite rappeler que ses valeurs ne sont pas compatibles avec le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination, la haine et le repli social, économique et démocratique.

Je vous remercie de votre attention.